

**Syndicat Intercommunal
du Service Public de l'Eau
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 29 juin 2022**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni dans la salle des fêtes de ST GENEST DE BEAUZON le vingt-neuf juin deux-mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 22 juin 2022

Date de l'affichage : 22 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Etaient présents : PASCAL Florent, ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, PRADIER Éric, MANIFACIER Christian, AUBERT Julien, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, FAUCUIT Georges, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, THIBON Hubert

Etaient excusés : DOLADILLE Monique (pouvoir à Éric PRADIER), RISSE Michel (pouvoir à Christian MANIFACIER), DESCHANELS Georgette (pouvoir à Jean-Jacques ARAKELIAN)

Etait absent : TOUREL Jean-Luc

Participaient à la réunion : Aline LARRIEU ARGUILLE, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Jean-Marc MICHEL

**Objet : Convention de vente d'eau potable à la Commune de Lablachère
CS202206003**

Le Président informe que par courrier en date du 17 mai 2022, la Commune de Lablachère sollicite le SISPEC pour signer une nouvelle convention de vente d'eau pour la saison 2022.

Pour rappel, cette convention fixe :

- la durée de la convention du 1er juillet au 31 décembre
- les m³ livrables par jour depuis les réservoirs de Brès (100m³) et de St Genest de Beauzon (300m³).
- le prix du m³ 1,7957 € HT par m³

le minimum facturable pour la durée de la convention 15 000 m³

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'autoriser le Président à signer cette convention et tout document se rapportant à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme à Les Vans,
Le Président,
Jean-Marc MICHEL.

